ont pas annique. t que le

ionce les emparés : e à ren-homme

rds , des des vendans le

ient terr, même

oignards.

y a-t-on e »! Ces de Réal, notif sur

ntais, & s.... Les à Paris e les fus par des e les cratôt. »..... ix sauver

mes, de-

Carrier, cteurs de peuple, ... On a

etoit le

éterminer

de toute

udre sur

terrompu cuse d'a-- Duhem ie des fé-

erté . que

prenoient alloit pas

érantisme plutôt. Il s laquelle des mo-

la motion -Varennes

ne séance

nné mon

suis fait

ristocratio les Jaco

on verra

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

S'ECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

soir. In leadenan, nous pailmes pour basaus. A card jours de residend gaire de residend prisons are) see prisons de co

SEXTIDI 26 du mois Fructidor.

Vendredi 12 Septembre 1794.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c. Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., nº. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, altendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen Chas-Fontanille, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui vou-dront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols pur feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Vendémiaire prochain, sont invités à le renouveller avant cette époque, s'ils ne voulent point essuyer d'interruption.

PRUSSE.

The There te 18 golfs , study must like

Les nouvelles de Pologue ne nous arrivent que très-dif-quelques feilement. Si elles étoient aussi favorables qu'on dit à la alition des rois contre cet état, elles circuleroient sans donte avec plus de facilité.

Quoi qu'il en soit, on sait que l'avant-garde de l'armée quoi qu'il en soit, on sait que l'avant-garde de l'armée de Kosinsko', composée principalement de cavalerie, a repoussé & battu une partie de l'armée prussienne du côté de Vola; d'autres l'ettres portent qu'avant cet événement, le roi de Prusse avoit fait proposer à la garnison de Varsovie de se rendre, mais que tous les guerriers de cette capitale avoient juré unaniment de regarder comme des traitres tous ceux qui parleroient d'écouter une telle pro-

D'un autre côté, on apprend que le général polonais Vichurski, qui commande en Lithuanie, est devenu la terreur des Russes, & qu'il a remporté sur eux quatre victuires signalées, dont le résultat a été la reprise de Wilna. Ces succès sont d'autant plus-importans, qu'ils propagent lesprit & le goût de la liberté parmi les Polonais.

Il est question d'établir dans cette ville un congrès où les puissances alliées enverront des ministres pour se concerter sur les moyens d'éteindre un incendie qui menace leurs despotismes. C'est encore ici comme dans la coalition contre la France, où les alliés emploient à délibérer un tems que la liberté remplit bien plus utilement en agissant. Les alliés contre la Pologne avoient d'abord arrêté qu'ils marcheroient droit à leur but en renversant la liberté polonaise: cet arrêté a éprouvé sans doute de grands obstacles.

dans son exécution, puisqu'ils sont revenus aux délibé-

Si on jette un coup-d'æil un peu attentif sur toute la coalition, depuis Pétersbourg jusqu'à Lisbonne, on verra qu'il n'est pas une des puissances secondes de cette absurde association qui ne voulût s'en être jamais mêlée. Quant aux puissances premieres qui agissent en chef, elles sont toutes tourmentées par les événemens qui les elles sont toutes tourmentees par les evenemens qui les ont contrariées avec une constance qu'on ne peut raisonnablement attribuer au hasard. Remarquons que l'Angleterre elle-même est réduite chaque jour à rapetisser le cercle de sa propre dégrase, qui n'avoit auparavant pour limites que l'espace immense des mers. Elle a l'air de limites que l'espace immense des mers. Elle a l'air de vouloir encore protéger la Hollande; mais elle paroit craindre davantage pour son propre continent, autour duquel elle conserve ses escadres; & pour la défense du-quel elle a couvert son propre sol de troupes étran-geres, dont la nation redoute presque publiquement l'as-

L'empereur, de son côté, avoue son impuissance de continuer la guerre sans de gros subsides qu'il demande

Le roi de Prusse & la Russic se contentent de convoiter la Pologne, & regardent la guerre contre la république francoise comme une chose qui leur cat presque

Quant aux autres états étriqués dans la coalition, ils commencent à comprendre qu'il leur importe peu que la forme du gouvernement de la France soit changée ou non; il y en a même plusieurs qui font des voux secrets pour que le despotisme maritime de l'Angleterre trouve enfin un contre-poids; & ce contre-poids ne peut naître que de la prospérité de la république françoise.

la prospérité de la république françoise.

Enfin cette derniere vérité politique est déjà professée par les états qui se sont prononcés pour une neutralité décidée.

Le résultat de toutes ces considérations & de tous ces faits est que la guerre de la coalition est déjà fort onéreuse à toute l'Europe; que son objet apparent ne peut être atteint ni par l'Angleterre ni par l'Autriche, & que ses chess ne tarderont pas à se dégoûter de guerroyer & de s'épuiser d'hommes & de finances pour ne rien obtenir de ce qu'ils s'étoient proposés dans leurs projets d'abord chimériques, & démontrés ensuite impraticables.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 24 fructider.

Depuis trois jours le tribunal révolutionnaire procède de suite à l'instruction d'un procès intenté à 94 citoyens de Nantes, restant de 132 envoyés à Paris par le comité révolutionnaire de Nantes. Ces citoyens partirent de la maison de Léperoniere de Nantes le 7 frimaire, conduits par un détachement du onzième bataillon de Paris.

Une relation imprimée, & qui a été distribuée, porte ce qui suit: A leur départ, à midi, on les avertit que quiconque s'écarteroit d'un pas seroit fusillé. Onze voitures avoient reçu le plus grand nombre des vieillards, malades & infirmes; arrivés à Ondon, ils furent logés dans l'église sur de la paille. Il y avoit déjà plusieurs malades; Fleuriot passa la nuit couché sur la tombe de son pere; à Ancenis; ils furent accablés d'injures, leur entrée à Varades fut très-inquiétante, ils y entendirent des menaces plus fortes qu'à Ancenis; ils furent logés à l'église sur du foin mouillé; ils partirent le 9 frimaire; arrivés à Angers, ils furent déposés au séminaire; tout-à-coup, dit la relation, une garde d'environ 200 hommes nous annonce notre départ prochain; nos inquiétudes se propagent, le bruit s'étoit répandu que les détenus que nous avions remplacés au séminaire avoient été fusillés & noyés au pont de Cé le même jour. Nous descendons, des gendarmes se présentent avec des pelotons de eordes, & nous annoncent qu'elles nous sont destinées. On nous conduisit aux prisons ci – devant royales d'Angers; il étoit cinq heures, on ouvrit une chapelle, on nous y poussa jusqu'à ce qu'il ne fût plus possible d'y en faire entrer, & nous étions pressés au point qu'il en fallut faire sortir plusieurs pour pouvoir fermer la porte. La porte ne fut ouverte qu'à huit heures & demie du matin, on la referma aussi-tôt.

A notre sortie de la chapelle, les premiers objets qui frapperent nos regards, furent un égoût infect qui traversoit à découvert la cour dans sa largeur, & un énorme tas de fumier, composé d'excrémens humains & de pailles pourries, un puits, dont l'eau fort mauvaise étoit la seule boisson des prisonniers; nous avions pour co-habitans des hommes condamnés aux fers, des brigands.

Nous apprimes l'arrivée de cinq autres détenus nantois; il sembloit que le nombre de 132 eût pour le comité révolutionnaire un attrait singulier : il avoit signé l'ordre de relacher cinq d'entre nous; le reste de notre troupe fut réparti dans deux cachots de l'intérieur; douze furent admis à la geole, sept dans un cachot voisin de la chapelle. (Suit la description de ces cachots & de l'air infect qui régnoit

dans les prisons) A 4 heures du soir, nous étions rer fermés dans nos cachots, qui ne s'ouvroient qu'à 8 & pheures du matin. C'est le régime qu'on nous a fait suivr pendant les dix-neuf jours de notre résidence à Angen Nous fûmes tous attaqués de rhumes violens ou de dos leurs rhumatismales. Trente-cinq compagnons de nos ma seres sont morts probablement des suites de cet affres séjour, & plusieurs y ont contracté des infirmités por le reste de leur vie.

Le 12 frimaire, quatre ont été rappellés à Nantes; 28 frimaire, à 10 heures du soir, s'ouvre la porte de me cachots, on nous annonça que nous partions le lendema à 5 heures. Nous entrâmes aux Rosieres à 9 heures à soir. Le lendemain, nous partimes pour Saumur. Apreinq jours de résidence dans les affreuses prisons de cel ville, l'adjudant de la place, qui vint nous annoncer nou départ, nous dit: Réjouissez-vous, mes amis, dema vous partez pour Paris. (Ils rendent justice à leurs con ducteurs & aux officiers municipaux, qui ont fait ces les injures & les menaces dont ils étoient assaillis).

Enfin, le 16 nivôse, vers 4 heures du soir, nous an vâmes à Paris. Nous avions souvent trouvé de la bie faisance sur la route; ce n'est qu'à Paris que nous ave trouvé l'humanité »

S'il faut en croire la relation dont nous ne donnons qu'extrait, on avoit soin de les faire passer pour des brigant de la Vendée, lorsque plusieurs d'entr'eux se sont trouvait 18 ou 20 actions contre les brigands.

Selon les accusés, les auteurs de tant d'injustices & barbaries sont les membres du comité révolutionnaire Nantes, qui ont été arrêtés & traduits à la conciergerie Paris.

Déjà Goulin, l'un de ces membres, a été entendu pu dant deux jours, en ses dépositions contre plusieurs à accusés; mais il n'a articulé que des faits vagues, qui été combattus victorieusement par les accusés.

été combattus victorieusement par les accusés.
Nous placerons ici l'ordre exécrable signé par tu membres du comité révolutionnaire de Nantes, dont God a reconnu sa signature, qui y est apposée.

Au nom du comité révolutionnaire de Nantes:

Le commandant temporaire de Nantes est requis fournir de suite 300 hommes de troupes soldées, pour moitié se transporter à la maison du Boussay, se sai des prisonniers désignés dans la liste ci-jointe, leur les mains deux à deux, & se transporter au poste de l'Epronniere; l'autre moitié se porter aux Saintes-Claires, conduire de cette maison à celle de l'Epronniere tous individus indiqués dans la liste également ci-jointe; em pour, le tout arrivé à l'Eperonnie, prendre en outre ce détenus à cette maison d'arrêt, & les fusiller tous inditinctement, de la manière que le commandant le juge convenable.

Nantes, le 5 frimaire, l'an II de la république fra çaise, une & indivisible.

Signé, J. J. Goulin, M. Grandmaison, & J. B. Mainguel Cet ordre est revêtu du cachet du comité révolutionnal de Nantes.

Chon, membre du comité révolutionnaire de Nantes, Carrier, représentant du peuple, ont été entendus à l'é dience de ce matin. Leurs dépositions & déclarations, les interpellations à eux faites ainsi qu'aux accusés, o répandus de grandes lumieres sur cette affaire. pelle Jacobi la patisont coappuy « J

sociéte

peuple

entio

CC

s'agit
ainsi c
met l
cemen
J'accu
ascend
penda
moitie
diatio
consci
loi, c
opprin

droit de ce nombre went membres per

n I

fite d

alme

rouv

ons t

centre

ociét

la soci auroi midor barre le rap appre qu'on la soci ne pu bespic

a riv

Citoy

tée de

Je de à la s parce du g qu'il Me

les co

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de BERNARD, DE SAINTES.

Suire de la seance du 24 fructidor.

" Je demande, dit un membre, que le président rappelle à l'ordre celui qui a provoqué la dissolution des Jacobins : cette société a rendu les plus grands services à la patrie : s'il s'est glissé des factieux dans son sein, ce sont ces agitateurs qu'il faut punir ». - Cette motion est

appuyée.

étions res

qu'à 8 &

a fait suive

ce à Ange

ou de do

s de nos m

e cet affreu

irmités pou

à Nantes: porte de no le lendema

9 heures

imur. Api

sons de ce

noncer no

mis , demi

à leurs co

nt fait cess aillis).

, nous arr

de la bie

e nous avo

onnons qu'

des brigan

sont trouv

ustices &

itionnaire

onciergerie

entendu per

plusieurs

ues, qui

né par tro , dont God

antes:

st requis

es, pour

ay, se sai

ste de l'Ep

s-Claires, niere tous

jointe; en

en outre cen

r tous indi

ant le juge

ublique fra

3. Mainguet

volutionnain

de Nantes,

tendus à l'a

clarations,

accusés,

société, il y a quelques jours, plusieurs représentans du peuple, & cela pour avoir émis à la tribune de la con-vention des opinions que l'on a jugées repréhensibles. Il s'agit de savoir, si une société qui a dans sa main, pour insi dire, l'opinion publique, ne fait pas un acte qui met la patrie en danger, lorsqu'elle jette un commen-cement de proscription sur des représentans du peuple.... 'accuse ceux qui ont employé dans cette société le même ascendant que Robespierre y exerçoit : ce n'est pas ce-pendant la majorité qui est ainsi dominée ; plus de la moitié des membres ne se sont pas levés pour les ra-diations. Il faut que la convention déclare, si c'est la conscience des représentans du peuple qui doit faire la loi, ou si ce sont quelques individus qui dominent & oppriment. Lorsque nous demandons, lorsque nous voulons tous le gouvernement révolutionnaire, lorsque le centre national est ici, est - ce à la convention ou à la société populaire à donner l'impulsion? Vous avez cru convenable & prudent de renvoyer la pétition de Dijon aux comités pour vous en faire un rapport : eh, bien! la société entraînée par des intriguans, s'est donné le droit d'impulsion révolutionnaire; elle a ordonné l'envoi de cette pétition aux sociétés & aux armées. Un grand nombre de représemtans qui sont aux Jacobins, s'y trou-vent dans la position la plus malheureuse: plus de 80 membres sont réduits au silence, parce que cinq à six

rouvons vis-à-vis de la société populaire... On dit que a société est le peuple : s'il en étoit ainsi, le peuple suroit été en insurrection contre la convention le 9 thermidor! — Des individus en masse, sont venus à cette barre, & se sont dits régénérés depuis le 9. J'espere que e rapport sur la situation politique de la république nous apprendra quel degré de régénération a subi la société; qu'on donnera alors des éclaircissemens qui justifieront la société sur sont zele. . . Il est bon que les aristocrates ne puissent pas dire qu'elle est encore inspirée par Robespierre; il est bon qu'on sache qu'elle ne veut être ni la rivale, ni la dominatrice de la convention nationale... Citoyens, s'il ne regne pas ici la liberté la plus illimitée des opinions, il est impossible que la France soit libre... Je demande l'ajournement sur toutes les motions relatives à la société des Jacobins, jusqu'au rapport des comités, parce que s'il se trouve que cette société est encore celle du 9 thermidor, la convention prendra surement le parti qu'il faut prendre en révolution ».

Merlin, de Thionville, demande que dans leur rapport les comités s'attachent particulierement à ces trois yues;

D'où venons-nous? où sommes-nous? où allons-nous? Durand-Maillane appelle l'attention de l'assemblée sur le sens qu'on a pu donner à l'expression : Crapauds du marais. Quelques membres l'interrompent : il rappelle alors qu'il a été l'un des fondateurs de la société des Jacobins, & qu'il resta, lui troisieme député, dans le sein de cette société, lors de scission des Feuillans. Il demande que la convention pese dans sa sagesse, si, dans les principes constitutionnels, & sur-tout dans les principes ré-volutionnaires, il est possible de permettre l'affiliation immense de 44 mille sociétés de la république avec la société mere des Jacobins : il demande aussi que l'on redouble de surveillance à l'égard d'un grand nombre de gens sans aveu qui ont quitté leurs départemens pour venix intriguer à Paris.

" La convention, dit Barras, paroît divisée d'opinion ca ce moment, parce que quelques membres ont eru qu'on vouloit attaquer les sociétés populaires : cependant il est certain qu'il n'est aucun de vous qui ait jamais eu la pensée de dissoudre ces sociétés. » — Tous les membres se levent

par adhésion à l'opinion de Barras.

La convention renvoie toutes les propositions aux comités réunis de législation, de salut public & de surcté générale, & prononce l'ajournement jusqu'au rapport qui sera fait par ces comités dans le plus court délai.

On donne lecture du procès-verbal de l'état de la blessure du représentant du peuple Tallien. « Nous avons trouvé ce citoyen, porte ce procès - verbal, ayant à la partie antérieure de l'épaule gauche, vis-à-vis l'articulation de l'humerus, un escarre d'environ un pouce de longueur sur six lignes de large, accompagné de rougeur, engorgement & échymôse, douleur vive & difficulté de respirer. Nous estimons que cette blessure a été faite par un coup de pistolet tiré à bout portant, & dont la balle, après avoir déchiré son gillet, sa chemise, & traversé la doublure de son habit, a pu tomber entre cette doublure & l'habit auquel elle n'étoit pas cousue en bas ».

Les représentans du peuple à Bruxesles envoient un instrument horrible avec lequel les féroces ennemis du peuple françois ont tenu en captivité l'infortuné Drouet, membre de la convention; sa tête & ses mains étoient saisies tout-àla-fois par le mécanisme de cette infernale machine. Un vrai sans-culotte, pauvre en biens, mais riche en vertus, Gérard Meunier donnoit à boire & à manger à ce représentant du peuple, & lui fournissoit tout ce que nos ennemis lui refusoient. Ce citoyen est âgé de 62 ans, il a 10 enfans; il

est portier à l'hôpital de la Réunion.

La convention décrete que la lettre des représentans sera traduite dans toutes les langues, & imprimée avec le dessein figuratif de la machine, & qu'il en sera envoyé des expéditions en langues françoise & étrangeres aux puissances neutres. Cet instrument sera attaché au piédestal de la statue de la liberté, sur la place de la Révolution, avec une inscription portant ces mots: Citoyens, voilà les bienfaits que vous préparent les tyrans.

Le citoyen Toulouse, député suppléant du département de l'Ardèche, est admis en qualité de représentant du peuple.

Les artistes du théâtre de l'Egalité offrent 1946 liv., produit d'une représentation, destinées pour les victimes de l'explosion de Grenelle.

Seance du 25 fructidor.

Un citoyen a été inscrit sur la liste des émigrés du dé-

partement de la Meuse, pour avoir accompagné an delà de la frontiere, son parent, visitlard infirme & avengle, condamné à la départation : ce citoyen avoit obtenu à cet effet un passe-port de la manicipalité de Stenay, commune de sa résidence, où il étoit de retour vingt - quatre heures après avoir rempli l'objet de son voyage. La convention décrete que le nom de ce citoyen sera rayé de la liste des énigrés, & que le séquestre apposé sur ses biens sera levé.

Un citoyen, employé dans la commission des subsistances & du commerce, demande un délai pour séjourner à Paris pendant le tems nécessaire à la reddition de ses comptes à la commission. — La convention passe à Pordre du jour, motivé sur ce que le gouvernement a toujours le droit de mettre en réquisition.

Deux membres de la commission administrative de police municipale, créé par le décret du 14 floréal, choisis par elle, sont autorisés à apposer leur signature à tous ceux des actes de l'état civil de la commune de Paris, qui se trouvent inscrits sur les registres auxquels manque la signature des précédens officiers chargés de les recevoir.

Pocholle, représentant à Commune-Affranchie, donne dans une dépêche, des détails sur l'exécution du système de terreur dans cette commune: les patriotes y respirent & les oppresseurs gardent le silence. — Une adresse de Sedan contre l'aristocratie & le modérantisme, donne lieu à Levasseur, de la Sarthe, de faire des réflexions & de présenter des faits qui sont contredits par le représentant Roux. — La société populaire de Montpellier écrit, qu'un patriote a été assassiné à quelques lieues de cette commune. — La société de Grenoble crie contre le modérantisme.

Collot-d'Herbois dit que le cri des patriotes opprimés de toutes parts; doit éveiller la sensibilité de la convention; que les ennemis du bien public veulent dissoudre la représentation nationale, & substituer des diatribes aux combats; mais que le temps est venu de vaincre sans capitulation, & que toute hésitation seroit foiblesse; que des représentais ont été trompés par les intrigans; que les émigrés font préparer des logemens à Paris & ailleurs; que l'aristocratie s'agite dans cette grande cité, & balance, dans les boudoirs des courtisanes, au milieu des plus abominables orgies, les destinées de la république...

Ingrand assure que les patriotes, dans l'Ouest, sont incarcérés, & que le fédéralisme leve une tôte insolente : il demande que la loi du 17 septembre contre les suspects ait toute la vigueur possible, & que les représentans dans les départemens ne puissent annuller ce qui a été fait par leurs prédécesseurs.

En provoquant aussi la vigeur des loix contre les aristocrates, Guyomard fait sentir les dangers de l'esprit de domination & d'exclusion: ceux qui veulent dominer sont des aristocrates. Le peuple & la convention veulent la démocratie; mais dès qu'un petit nombré prétend faire la loi, le gouvernement est aristocratique. Il faut qu'il y ait liberté d'opinion; il faut récueillir toutes les lumières. Les sociétés populaires ont rendu & rendront encore de grands services; mais si des ambitieux s'en emparent, la république peut courir des dangers. Guyomard ne pense pas qu'on doive remplir le vœu de l'aristocratie, cu faisant de la convention une girouette tournant à tous les veus des passions: il demande qu'on ne puisse rap-

porter un décret que sur un rapport préalable fait par un comité. — Guyomard est universellement applaudi; l'on décrete sa motion.

Un sécrétaire donné lecture de deux bulletins de l'état des blessures de Tallien : le malade a été saigné trois fois ; on Iui donne une boisson mucilagineuse : la dispeulté de respirer est diminuée ; les douleurs de poitrine & de dos ont cessé , & la douleur locale est devenue supportable. — Ce procès-verbal sera inséré dans le bulleting en vertu du décret rendu hier:

Merlin, de Thionville, demande que la motion faits par Ingrand soit adoptée, afin que la loi du 17 septembre serve de règle de conduite au comité de sureté générale, aux représentans du peuple & aux comités révolutionnaires.

Reubell observe que la motion d'Ingrand ne se borne pas à la loi du 17 septembre, mais qu'elle tend à empêcher un représentant du peuple de défaire ce qui a été fait par un autre. — Bourdon, de l'Oise, demands l'ordre du jour motivé. — Après quelques autres débats, l'asemblée passe à l'ordre du jour.

Bréard fait lecture d'une dépêche qui donne un démenti formel aux papiers anglois salariés par M. Pit. Le commissaire délégué aux Isles-du-Vent, après avoir rappellé l'action glorieuse du 29 prairial, qui nous a rendu une partie de l'isle de la Guadeloupe, rend compte, dans cette dépêche, des efforts des Anglois pour nous chasser de cette isle. Six vaisseaux de ligne, dont un a trois ponts, & seize frégates ont été employes par l'ennemi à cette expédition. Les Anglais ont débarqué au Gozier; ils s'y sont fortifiés avec lenieur; avec trois chaloupes canonnieres & une artiflerie nombreuse, ils ont approché la Pointe-à-Pitre, y ont envoyé des boulets rouges, & coulé 10 bâtimens des 90 que nous leur avons pris: ils ont abimé la ville, & détruit une de nos frégates; mais nos intrépides républicaines n'ont pas voulu se rendre. Deux colonnes, de 250 hommes chacun, marchant pour attaquer les Anglais dans leurs retrauchemens: elles ont à combattre 1800 hommes. L'une des colonnes s'étoit déja emparée de deux pieces, lorsqu'elle est forcée de céder au nombre: nous comptons près le 112 tués ou blessés; mais l'enuemi en compte plus da double.

Le 11 messidor, l'action recommence, & l'ennemi perd en tués & en blessés plus de 500 hommes; nous ne faisons aucun prisonnier. — Les Anglais attaquent la ville; ils y pénétrent, au nombre de 2 mille; mais un feu terrible les empêche de tenter l'assaut du fort. Ils sont chassés; les rues sont jonchées de leurs morts. Cette action a duré depuis 5 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir. La perte de l'ennemi, d'apres son propre aveu, est de plus de 860 hommes; nous avons fait 250 prisonniers, dont plusieurs officiers: des capitaines & autres officiers anglais sont aussi du nombre des morts. — Dans la nuit du 14 au 15 messidor, ils ont attaqué le fort de Fleur-d'Epée; cette tentative n'a pas micux réussi: leur retraite s'est dirigée vers le Gozier; le 17, ils se sont embarqués, ant abandonné ces attérages, & nous ont laissé paisibles possesseurs de la partie de cette isle que nous leur avions avragebée.

Le ministre des Etats-Unis d'Amérique a envoyé un drapeau, pour composer le faisceau des pavillons des trois peuples libres & alliés. Le B vis-à-vi par an attendu recevoir dront s' par feui

> Les S cette ép

> > La B

de tout en Cou troupes républi un cor mois le des rép chassé . cette de e port le larg temps, autre p de Mai Baltiqu ainsi d

Les liberté que les posés à

> Les fermer prussie